



Nombre de membres afférents au conseil municipal :	18
" " en exercice :	18
" " qui ont pris part à la délibération :	15
Date de la convocation :	13 mai 2024

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE GRIÈGES**

**SÉANCE du 21 MAI 2024
2024 / 31**

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt et un du mois de mai à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Annick GRÉMY, Maire.

Présents : Mme GREMY Annick, M. CHARVET Thierry, Mme SANDRIN Annie, M. CUERQ Raymond, Mme FILET Marie-Claude M. BONNOT Jean-Jacques, M. LORIN Christian, Mme SANJUAN Catherine Mme DESMARIS Ginette, M. DURAND Paul, M. LAMPS Arnaud, M. MANIGAND Hervé, Mme MATHEY Lucienne, Mme MERLE Fabienne, Mme MOLARD Cindy.

Excusés : M. BOUQUET Frédéric, M. PACCOUD Christian, Mme PALLOT Irène.

Mme SANJUAN Catherine a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : DEFINITION DU SEUIL UNITAIRE POUR LES IMMOBILISATIONS DE FAIBLE VALEUR

Mme le Maire expose qu'il est possible de fixer un seuil unitaire en deçà duquel les immobilisations de peu de valeur s'amortissent sur un an et propose de fixer ce seuil à 1 000 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

DECIDE que les immobilisations d'une valeur inférieure ou égale à 1 000 € seront amorties sur un an.

Ainsi fait et délibéré en séance

Le Maire,
Annick GREMY.